



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent ^{quatre vingt treize} ~~soixante~~ le 18 mars à 9H
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M.*r* Olivier HERRY maire Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 08.03.93

FIXATION DES TAUX

D'IMPOSITION DES 4 TAXES

LOCALES POUR 1993.

PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux à l'exception

ABSENTS : MM. Marc le Borgne. Yves CORRE, excusés.

M.*r* Jean MIOSSEC

[Signature] a été élu secrétaire.

TAUX 1992 :

Taxe habitation : 7.86 %
Foncier bâti : 5.46 %
Foncier non bâti : 23.87 %
taxe professionnelle : 8.39 %

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux du FONCIER NON BATI.
Il passera de 5.46 % à 5.50 %.

Ce qui donnera un produit assuré de :

Taxe habitation :	:	1 414 000	X	7.86 %	=	111 140.00 F
Foncier bâti	:	5 529 000	X	5.50 %	=	304 094.00 F
Foncier non bâti	:	221 000	X	23.87%	=	52 753.00 F
Taxe professionnelle	:	19 449 120	X	8.39 %	=	1 631 781.00 F

2 099 768.00 F

Fait à BRENNILIS les jours mois et an que dessus.

Le Maire,

[Signature]

O. HERRY.

